



## Politique Environnementale de l'Anse de la Réserve

La CCI Marseille Provence est concessionnaire du Port de Plaisance de l'Anse de la Réserve à Marseille.

La Ville de Marseille présente un littoral vaste et des liens avec le monde maritime forts marqués notamment par un développement important du nautisme. Il est toutefois nécessaire de concilier usages économiques, touristiques et préservation du milieu naturel.

Nos engagements pour l'amélioration continue de notre performance environnementale sont :

- ⚓ Gérer le port de façon à être en conformité avec la réglementation en vigueur.
- ⚓ Encourager le tri des déchets.
- ⚓ Maitriser et réduire la consommation des ressources naturelles et énergétiques.
- ⚓ Prendre les mesures nécessaires pour prévenir et éliminer toutes pollutions chroniques et tout rejet accidentel dans le milieu naturel.
- ⚓ Sensibiliser l'ensemble des usagers des ports à la protection de l'environnement et inciter les professionnels à devenir des acteurs de notre démarche environnementale.
- ⚓ Former et responsabiliser le personnel et les encourager à appliquer les principes du développement durable dans leurs activités quotidiennes.
- ⚓ Communiquer régulièrement sur les impacts environnementaux de ses activités et sur les moyens engagés pour sa performance environnementale.
- ⚓ Réviser au moins une fois par an les objectifs, en fonction des résultats des actions engagées, des besoins et exigences des parties prenantes.

Cette démarche environnementale et durable engage l'ensemble des usagers du Port, du plaisancier au professionnel, et nécessite une réelle implication de l'ensemble des collaborateurs de l'Anse de la Réserve.

Marseille, Le 15 décembre 2020



**Jean-Luc CHAUVIN**

**Président de l'Anse de la Réserve**

